

N° 2011-132

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **vendredi 29 avril 2011** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	22/04/2011
Affichage	22/04/2011

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, SEZANNE Philippe.

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène
MUSSON Pascal pouvoir à CIRIO Raymond
NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric
CODURI Laetitia pouvoir à GUIGLI Catherine
JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DAVANTURE Bruno pouvoir à BRUNET Pascale
ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe

THEME : **PATRIMOINE 3**

OBJET : **CONVENTION DE
PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
DE BRIANÇON ET L'OFFICE DE
TOURISME**

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain,
CODURI Laetitia, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny,
DAVANTURE Bruno, ESCALLIER Karine, VALDENNAIRE
Catherine, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin,

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Pascale BRUNET

L'inscription des fortifications de Vauban sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a donné un coup de projecteur sur nos richesses patrimoniales.

Le défi pour Briançon et son agglomération est maintenant de valoriser cette reconnaissance et les autres atouts touristiques de notre région.

Les objectifs pour les années à venir sont de renforcer la destination Briançon sur le marché du court et du moyen séjour, d'accroître les retombées économiques de l'activité touristique et de conforter la notoriété et le rayonnement du territoire.

C'est pourquoi l'Office de tourisme de Briançon et la ville de Briançon, via son service du Patrimoine, souhaitent moderniser certains outils de communication et en particulier le document intitulé « plan de Briançon » en offrant un produit éditorial de qualité.

Une convention d'application est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les dispositions de la convention en annexe.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du plan.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention ci-jointe, le ou les éventuels avenants à ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire DE BRIANÇON
Gérard FROMM
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 3 - MAI 2011

PUBLIÉ LE 3 - MAI 2011

NOTIFIÉ LE

Convention relative à la mutualisation de moyens financiers en vue de la construction de cartes, plans et illustrations de Briançon et sa région

Convention intervenant entre :

La ville de Briançon
représentée par le Maire en exercice, M. Gérard FROMM,

et

l'Office de tourisme de Briançon,
représenté par M. Alain NICOLOSO, Président de l'EPIC.

Préambule

L'Office de tourisme de Briançon et la ville de Briançon via son service du Patrimoine souhaitent moderniser certains outils de communication et en particulier le document intitulé « plan de Briançon » en offrant un produit éditorial de qualité.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention concerne la mutualisation de moyens financiers émanant de l'Office de tourisme et la Ville de Briançon/service du patrimoine pour acheter, ensemble, une solution professionnelle et esthétique concernant la réalisation des œuvres suivantes :

- 1 carte de la vieille ville dite « Cité Vauban »,
- 1 carte de la ville de Briançon dans son ensemble,
- 1 carte d'un territoire dit « Briançonnais étendu »,
- 20 iconographies d'ensembles et éléments architecturaux et patrimoniaux de Briançon.

Article 2. Maîtrise d'ouvrage du chantier

Le maître d'ouvrage de la réalisation des documents en article 1 est l'Office de tourisme de Briançon. Il est rappelé qu'après une phase de consultation et de mise en concurrence (cf. commission « achats » de l'Office de tourisme de Briançon en date du 14 février 2011), un choix s'est porté en faveur du travail de M. Damien Cabiron.

Article 3. Dispositions financières

Les dispositions financières sont les suivantes :

- l'Office de tourisme apporte 75 % du financement du projet,
- la Ville de Briançon via le service du Patrimoine apporte 25 % du financement du projet, plafonné à 5000 € TTC.



Article 4. Différends et litiges

Les parties conviennent que les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention sont soumis aux juridictions du ressort du département des Hautes-Alpes.

Fait, à Briançon, le

M. Gérard FROMM

M. Alain NICOLOSO

Maire
de Briançon

Président de l'EPIC Office de tourisme
de Briançon